



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1128-02-2024

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 décembre, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1128-02-2024 modifiant le Règlement 1128-2023, tel qu'amendé, établissant le programme de restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Bromont

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Marie-Pier Therrien, avocate  
Greffière adjointe